

Compte rendu de la séance du lundi 18 novembre 2019

Secrétaire(s) de la séance: Nicolas HERTKORN

Ordre du jour:

Prix de l'eau pour 2020
Taxe d'aménagement
Convention avec Conseil Département (Natura 2000)
Convention avec Losange pour support Fibre Optique
Contrat pour entretien des locaux
Indemnité au comptable du trésor public
Devis isolation logement communal

Questions diverses : compétence Eau potable, réunion avec CAGV le 19 _11_2019
plantation de haies avec le CPIE
point Fibre Optique
suivi antenne FREE pour téléphone portable
Saint Nicolas le 14 décembre 2019 à Vacherauville
point Festival sans filtre La Cafetière
.....

Délibérations du conseil:

DE_2019_036 Prix de l'eau potable pour 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de reconduire le tarif établi en 2010 et inchangé depuis , à savoir pour 2020 :

- 0.80 € de 0 à 200 m³,
- 0.17 € au delà de 200 m³.

La location du compteur reste fixée à 10 € TTC pour les habitations principales et les exploitations agricoles, et à 60 € TTC pour les résidences secondaires, les locaux vacants, caravanes et mobil'homes.

DE_2019_037 Transfert resultats budget Eau

Le transfert, à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, de la compétence "eau potable" est obligatoire à compter du 1er janvier 2020 par la Loi NOTRe.

Le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de :

- ne pas procéder au transfert des résultats budgétaires du service des Eaux

DE_2019_038 Convention d'occupation avec le Département de la Meuse

Le Maire propose à l'assemblée une convention d'occupation pour l'installation par le Département de la Meuse de deux panneaux de recommandations qui s'inscrivent dans le cadre du plan de communication du site Natura 200 Vallée de la Meuse. L'implantation de ces deux panneaux s'effectuera sur le chemin de remembrement N° 5 dit latéral au canal et la voie de Cumières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents, la convention d'occupation proposée par le Département de la Meuse pour ces deux panneaux ,
et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

DE_2019_039 Convention avec Losange pour support de la Fibre Optique

Le Maire propose à l'assemblée une convention de droit d'usage de supports au profit de Losange pour la Fibre Optique. La convention concerne le poteau bois situé sur le parking de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents, la convention de droit d'usage de supports au profit de LOSANGE pour la Fibre Optique,
et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

DE_2019_040 Création de deux postes d'agent technique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer deux postes : 1 poste d'agent d'entretien de 2 heures et un poste d'agent de service de 2 heures .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents, la création de ces deux postes et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

DE_2019_041 Indemnité de conseil au comptable du Trésor exercice 2019

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de la trésorerie de Verdun d'allouer une indemnité de conseil à notre Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune de Champneuville.

Conformément aux dispositions de l'arrêté en cours, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents d'allouer au comptable du Trésor, soit à **M. Jean-Louis LEULIER, 100 %** du taux de l'indemnité de conseil de l'exercice 2019, soit un montant brut de **138.44 €** (125.26 € net)

DE_2019_042 Isolation combles logement communal

Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'isoler les combles du logement communal situé au 9 bis rue de l'Eglise à Champneuville.

Le Maire présente le devis n°191103 de l'entreprise LORROUATE, située à Rembercourt (55250) 37 rue du Colonel Cazeilles, au prix de 2219,46 € TTC avec un reste dû de 1352,46 euros

Il propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de retenir le devis de l'entreprise **LORROUATE**, située à Rembercourt (55250) 37 rue du Colonel Cazeilles, au reste dû de 1352,46 € TTC pour l'isolation du logement communal au 9 bis rue de l'Eglise.
et **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

